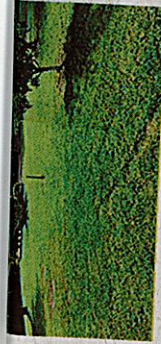


miroir en chêne à suspendre sur un meuble. Dimensions : 113 cm de hauteur, 83 cm de largeur, 4 cm de profondeur. Prix : 90 €. Tél. 06.84.37.63.70

Producteur des Côtes de Meuse «Les Vergers de Clara» VEND Mirabelles, Quetsches, Poires Williams (région Lorraine) à LONGEAUX (55) à 20 min de Saint-Dizier. Tél : 03.29.77.02.77 - 06.84.37.63.70 - 06.37.10.14.05

Vends faneuse Lely réplage hydraulique L 550 950 €+ broyeur à fiéaux pour mini tracteur neuf. 800 €. Tél. 06.77.68.19.50 HR

Vends bois de chauffage en 1 m. Prix 40 € le stère. Tél. 03.25.90.08.57.



Rolampont verger à vendre 14 ares avec abris 60 m² ruisseau et aménagement. Tél. 06.08.90.46.12. (après 18h)

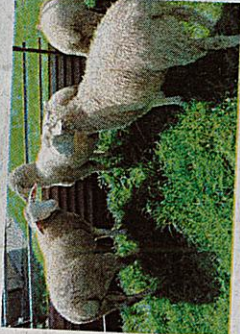


Vends remorque MIL 2 motos, très peu servie, achetée neuve 1876 € en 2024, vendue 1300 € PTAC : 750 kg, PV : 185 kg, dimension remorque : largeur 170 cm, longueur 130 cm, dimensions plateau largeur 180 cm, longueur 180 cm. Visible sur Chaumont. Contact : 06.09.98.43.78

stocks disponible.



Ferme de Vauloge Villemoron, Chalmessin et Villemervy, Chasse et Surmarche interdites sur les propriétés de Mr et Mme Prieur Jean-Louis et Gisèle.



Vends 4 agneaux. Tél. 06.73.33.00.09.

4 rue du pierge
52340 AGEVILLE
06 36 71 87 44

darey.chauffage-plomberie@orange.fr
Cyril DAREY - Plombier chauffagiste

ENTREPRISE EDDY PAYSAGISTE

ARBATTAGE, ÉLAGAGE TOUT ARBRE.
TAILLE TOUTES HAIES. CRÉATION PAYSAGISTE. POSE DE CLÔTURE.
PETITE MAÇONNERIE. PLANTATION DE TOUTES HAIES ET ARBUSTES. TONTE ET DÉBROUSSAILLAGE. NETTOYAGE, COUR ET JARDIN, TERRASSE, PAVÉ.

CRÉDITS D'IMPÔT 50 % SERVICES À LA PERSONNE.
DEVIS ET DÉPLACEMENT GRATUITS.
Jardinier Paysagiste
TEL CHANTIER 06.48.37.78.90



Professeur Savane Médiom, voyant et guérisseur, résous tous vos problèmes en Amour, chance, Travail, l'impulsion sexuelle, Désenvoûtement, permis de conduire, etc... Travail par correspondance et déplacement possible. Tél. 06.05.70.79.03 - 8 Rue Marguerite Bourgeoise 10000 Troyes.

GRAND SAINT-DIZIER
DER & VALLÉES

COMMUNE DE CHEMINON AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté communautaire du 09 août 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier Der et Vallées a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la délimitation du zonage d'assainissement de la commune de Cheminon.

L'enquête se déroulera pendant 31 jours, du 23 septembre 2024, à partir de 9h00 jusqu'au 23 octobre à 17h30. Ce zonage a par ailleurs fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale le 24 mai 2024.

Un dossier sera déposé et mis à disposition en mairie de Cheminon, siège de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux heures d'ouverture du secrétariat. Il sera disponible sous format dématérialisé à l'adresse <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC52004.html>. Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations, soit en les portant sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête en mairie de Cheminon, soit par lettre à faire parvenir à Monsieur DESANLIS, commissaire enquêteur, en mairie de Cheminon, soit par messagerie à l'adresse assainissement@aglo-saintdizier.fr, soit sur le registre accessible via l'adresse <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC52004.html>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Cheminon :

- Le lundi 23 septembre 2024, de 09h30 à 12h00
- Le samedi 12 octobre 2024, de 09h30 à 12h00
- Le mercredi 23 octobre 2024 de 15h00 à 17h30

Son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à disposition du public en mairie de Cheminon et au service environnement gestion du domaine public et de la mobilité et sur le site internet de la communauté d'agglomération du Grand Saint-Dizier Der et Vallées.

Pour signature
Quentin BRIERE

Services à la personne : le particulier employeur

Le particulier peut recruter, rémunérer et déclarer un salarié intervenant à son domicile pour des activités de service à la personne. L'embauche peut être directe ou gérée par un organisme mandataire.

Leur des services à la personne (SAP) englobe de nombreuses activités destinées à répondre aux besoins des particuliers à leur domicile : ménage et repassage, petits travaux d'entretien et de bricolage, garde d'enfants, soutien scolaire, préparation de repas, assistance informatique et éducative, assistance aux personnes âgées et handicapées, actes quotidiens de la vie (hors actes médicaux), accompagnement de personnes dépendantes dans leurs déplacements, etc. Tout particulier a le droit d'embaucher un salarié à domicile, etc. Tout particulier a le droit d'embaucher un salarié de ces services. Il devient alors "particulier employeur", un ensemble d'obligations liées à son statut.

Emploi direct ou organisme mandataire ?

Le particulier a le choix entre recruter lui-même son salarié ou passer par un organisme mandataire de services à la personne en charge de toutes les démarches administratives. Dans ce second cas, le particulier conserve son statut d'employeur et c'est lui qui règle l'organisme. Avec l'emploi direct, le particulier employeur réalise toutes les démarches via la plateforme en ligne du Cesu (sauf pour une garde d'enfant à domicile. Il doit alors utiliser le service Pajemploi).